

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 7

À l'alinéa 52, supprimer les mots :

« à leur demande ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre une transmission automatique des transcriptions aux demandeurs et à leurs conseils.

Cette mesure est de simplification, l'envoi sur demande pouvant être plus chronophage qu'un envoi automatique.